

- 13 -

MIGRATION ET SYSTEMES DE PRODUCTION DES SONINKE DU SENEGAL

Les Soninke du Sénégal sont implantés principalement entre Balou, en amont de Bakel et Waounde, le long du fleuve. Cette zone qui regroupe deux entités géopolitiques, le Goye et l'Haïré, faisait partie d'un ensemble plus vaste, le Gadyaga. Cette même zone est caractérisée par un mode de migration et un type d'organisation sociale et économique originaux qui la distinguent nettement des zones d'implantation halpulaar de la Moyenne Vallée à l'Ouest (le Fouta) et de la vallée de la faléme au Sud (le Boundou), et qui l'assimile plutôt au Guidimakha mauritanien ou aux zones d'implantation soninke du Mali.

A l'aube de transformations radicales, concernant les modalités de la migration et le système de production, transformations induites par l'arrêt de l'immigration en France (effectif depuis 1975) et la réalisation très récente de projets d'irrigation, nos recherches se voulaient un témoignage des conditions actuelles de la migration, de ses conséquences sur le système de production traditionnel, des modalités du développement de l'irrigation.

ACTUALITE ET EVOLUTION DES FLUX MIGRATOIRES

. Les flux partiels à destination principalement du Bassin arachidier ou de la marine marchande ont cédé la place aux flux massifs orientés surtout vers les villes industrielles françaises au cours des années 1960 et jusqu'en 1975 (date du blocage effectif de l'émigration) et dans une moindre mesure vers certains pays d'Afrique occidentale (Zaïre, Côte d'Ivoire, Gabon, Congo...). La migration saisonnière des jeunes actifs est donc devenue une migration de longue durée de l'ensemble des actifs masculins avec des relais et des canaux migratoires, signes d'une capacité d'organisation très poussée. Pour l'ensemble de la population soninke de la rive gauche, estimée à 39 300 individus, soit 7 % de la population totale de la rive gauche, on peut estimer que la migration touche 11 % de la population totale, soit 4 300 individus. Le taux de migration de l'ensemble de la population active masculine varie entre 30 et 50 % : la migration féminine étant insignifiante. La destination de ces flux migratoires est avant tout la

France : on peut estimer à 73 % le pourcentage d'émigrants en France.

Il faut noter que la faiblesse numérique de la population soninke totale ou migrante est en partie compensée par son importance économique due aux revenus migratoires rapatriés, de l'ordre de 4 Milliards de Francs CFA en 1979.

En définitive, contrairement aux migrations saisonnières ou de courte durée, les migrations soninke actuelles ne permettent plus une contribution significative à la production vivrière ; cependant elles n'impliquent pas l'abandon d'une participation à l'économie villageoise désormais très extravertie, réalisée par le biais de l'envoi massif de l'épargne migratoire.

. Le mode de migration soninke de la région de Bakel s'est propagé aux régions limitrophes. Ainsi les spécificités de l'émigration soninke dictées par l'impact de la colonisation (il ne fût pas le même au Fouta qui ne connaissait pas le même flux d'échanges qu'au Gadyaga) et les nécessités de l'organisation socio-économique (en particulier l'importance des pratiques ostentatoires et de thésaurisation pour sa reproduction) s'effacent au profit d'une homogénéité du mode de migration pour l'ensemble de la zone riveraine de Bakel à Matam. En effet, au cours des années 1960 et 1970, la paupérisation des économies locales sous l'effet, entre autres, de la sécheresse et la perspective de revenus importants par une émigration encouragée, estompent les déterminants historiques ou ethniques, facteurs de différenciation.

. Mais la grande affaire de l'émigration soninke en France, c'est son blocage effectif depuis 1975 qui a des conséquences tant sur la destination des nouveaux migrants que sur le comportement des migrants installés.

De nouvelles destinations ont dû être trouvées ou retrouvées : elles concernent surtout l'Afrique occidentale et la marine marchande qui rejouent leur ancien rôle pour les migrants soninke, mais également les pays arabes et en particulier la Lybie.

Le comportement des migrants installés a été modifié puisque ceux-ci choisissent d'allonger la durée de leurs migrations successives et modifient l'allocation de l'épargne migratoire en l'allouant à l'entretien de jeunes actifs qui attendent à Dakar de migrer ou en utilisant l'épargne à des investissements immobiliers dakarois ou à des cotisations de groupement de producteurs qui mettent en valeur les périmètres irrigués.

Les terrains de culture : Deux types de terrain, selon qu'ils sont cultivés sous pluie ou en décrue, qui se subdivisent en fonction du sol cultivé, schématiquement pour le 1er type les *foonde* (bourrelets de berge) et les *jeeri* (zone dunaire et pédiplaine), pour le 2ème type *waalo* (cuvette de décantation) et *falo* (champ de berge). L'inégale importance pour la zone étudiée des 2 types de culture, qui s'explique par le régime hydro-pluviométrique et la géomorphologie locale, est difficilement chiffrable à cause des variations interannuelles et intervillageoises;

néanmoins le rapport culture sous pluie/culture de décrue peut être estimé en aval de Bakel à 2 et en amont où le *waalo* se raréfie à 3.

L'organisation du travail : Au sein de l'unité de production, la répartition des superficies cultivées fait référence à l'organisation du travail différente schématiquement selon le sexe des participants et le type de culture. D'une part les champs cultivés exclusivement par les femmes et individuellement pendant l'hivernage (*salouma*), d'autre part les grands champs cultivés par les hommes collectivement sous pluie ou en décrue (*te khore*) et enfin les champs individuels des hommes cultivés exclusivement sous pluie *salouma*.

Les groupes de production : La référence à l'organisation de la production est primordiale puisqu'elle reflète les liens de parenté, d'alliance et de dépendance de la société soninke. L'homogénéité d'un groupe de production est défini, selon un modèle idéal-type, par une mise en culture collective et une consommation collective du produit. En fait c'est la mise en culture d'un grand champ (*te khore*) par les actifs masculins ou bien la consommation collective du produit qui définissent le groupe de production. En effet, certains groupes peuvent être inscrits dans un procès de travail individualisé qui s'explique souvent par la faiblesse des effectifs, alors que la consommation du produit reste collective. Dès lors, l'entité retenue pour définir un groupe de production et de consommation sera celui de *ka*.

D'un premier point de vue, la migration des actifs masculins a participé à l'évolution actuelle de ces groupes c'est-à-dire à leur réduction démographique. En effet, la situation créée par la migration aggravait la charge de l'aîné, les fils ou frères cadets migrants, qui avait la responsabilité d'un grand nombre d'inactifs alors qu'il perdait avec l'émancipation partielle de captifs, le bénéfice du travail de ces derniers. Cette charge, pendant longtemps n'a pas été compensée par la perception de revenus réguliers de la migration comme c'est le cas actuellement. Cet aîné pouvait ainsi avoir intérêt lui-même à susciter la segmentation. Cependant le rôle de la migration dans ce phénomène de segmentation du patrilignage est très relatif ainsi que l'atteste l'enquête statistique qui indique une certaine indivision des unités de production et de consommation. En effet, d'une manière générale, les aînés des lignages nobles, ont pu sauvegarder leur pouvoir en régissant l'organisation de la migration (mécanisme d'endettement, difficulté de l'insertion en France. etc...) comme ils l'ont fait pour l'accès à la terre.

La pénurie de force de travail : L'importance de la migration masculine explique la pénurie de la force de travail qui se concrétise par des taux de migration de la classe d'âge de 13 à 59 ans pouvant atteindre 50 %.

La ponction opérée par la migration est très partiellement compensée par l'insertion des jeunes classes d'âge dans le procès de production dès l'âge de 8 ou 10 ans, symbolisée par l'attribution d'un champ individuel *salouma*,

et par la réorientation du travail féminin. La faible productivité des jeunes classes d'âge relativise leur rôle. Quant à la réorientation du travail féminin, elle reste très relative : il y a maintien de la spécialisation culturelle des femmes pendant l'hivernage qui reproduisent un procès de travail très individualisé et en cela différent de celui des actifs masculins.

L'appel à une main-d'oeuvre de substitution aurait pu combler la ponction de la migration. Il reste cependant très marginal dans le système de production traditionnel, au contraire du système irrigué où l'obtention de rendements plus élevés, la monétarisation d'un faible surplus, permettent la rentabilité de l'emploi d'une main-d'oeuvre de substitution.

Les observations relatives à l'emploi d'une main-d'oeuvre de substitution féminine ou étrangère confirment que la mise en culture a pour fonction avant tout de reproduire des rapports de production déterminés et une division sexuelle du travail au sein du *ka* et non d'accroître à n'importe quel prix la production, ce qui de toute façon déboucherait sur un bénéfice négligeable au regard des revenus migratoires.

Il faut signaler enfin que la migration des actifs masculins est responsable de la stagnation et même en quelques endroits de la diminution de la superficie cultivée.

ORGANISATION FONCIERE

. L'analyse du système de tenure foncière des différents terroirs cultivés permet de saisir l'évolution d'un système anciennement caractérisé par le fait que l'accès à la terre était subordonné à l'existence de rapports politiques et sociaux définis préalablement.
Brièvement :

- les rapports politiques mettaient en jeu des clans ou des confédérations de clans qui passaient des pactes délimitant leurs implantations territoriales et la répartition du terroir au sein d'une même confédération. L'ancienneté de l'implantation territoriale, le pouvoir guerrier ou la hiérarchie des lignages déterminaient ces partages.

- les rapports sociaux étaient caractérisés par une forte hiérarchisation entre les individus concrétisée par la domination des libres sur les captifs et artisans, et des aînés sur les cadets.

. A l'heure actuelle, la transparence relative des rapports fonciers s'explique par le maintien de l'organisation sociale traditionnelle. En effet la hiérarchisation de la société s'est maintenue sous une forme dégradée malgré les perturbations a priori radicales que furent l'abolition de l'esclavage et bien entendu la migration.

- L'abolition de l'esclavage impliquait une redéfinition des rapports fonciers entre maîtres et captifs. Or, les attermolements du colonisateur expliquent que cette mesure ait perdu son caractère radical. Même si cette mesure fut appliquée avec lenteur et parcimonie, elle signifiait un droit théorique dont le captif pouvait se servir selon les rapports de force pour réclamer son émancipation, la fin des prestations effectuées chez son maître et l'obtention de terres en métayage. Cette émancipation progressive et incomplète même à l'heure actuelle eut comme conséquence une réduction du pouvoir du chef du groupe de production qui était démuné de la gestion de la force de travail servile (tout au moins celle qui s'était émancipée) et un relâchement des liens au sein du *ka* puisque les membres ne bénéficiaient plus de la redistribution du produit extorqué par le surtravail des captifs.

- A priori la migration accentua ce double phénomène au sein du *ka* (réduction du pouvoir du chef, relâchement des liens) puisqu'elle suscita l'acquisition d'un pouvoir économique potentiel par l'obtention de revenus individualisés malgré le contrôle social et économique de la migration. Au niveau des rapports fonciers, le relâchement des liens se concrétisa par la revendication de droits fonciers entraînant une segmentation des terres.

Mais les migrations eurent également l'effet contraire : renforcer les pouvoirs en place et figer les conditions de ce pouvoir, en servant d'échappatoires à des conflits sociaux latents, principalement ceux entre nobles et captifs qui auraient pu être amplifiés par la nouvelle condition officielle et ambiguë des captifs. En effet le mode de migration de la 1ère moitié du siècle (navétanat, marine marchande, commerce) pouvait même renforcer la dépendance du captif qui laissait en otage sa famille qui ne pouvait compter à l'époque sur des revenus migratoires réguliers et acquérir ainsi une autonomie économique et sociale. Le rapport de force n'était pas favorable au captif qui aurait voulu imposer de nouveaux rapports fonciers ou une nouvelle organisation du travail avec son noble.

séance du 2 avril 1981

Le bilan économique de la culture irriguée apparaît à l'heure actuelle globalement positif pour les paysans. Si l'on retient le résultat brut d'exploitation, qui est une donnée significative, connaissant la faiblesse des charges d'amortissement supportées par les paysans, celui de la culture irriguée est plus de trois fois supérieur à celui de la culture traditionnelle ; et ceci malgré les bas rendements et les temps de travaux élevés.

Il va sans dire que le bilan à une échelle macro-économique est certainement différent : en effet n'est facturée aux paysans qu'une partie des coûts de l'irrigation.

Bien que l'utilisation des productions soit avant tout l'autoconsommation, une partie non négligeable de celles-ci est écoulee sur les marchés locaux : ainsi le développement de l'irrigation entraîne une timide insertion de l'agriculture locale dans un circuit marchand avec les conséquences induites sur le procès de travail en voie d'individualisation ou sur les rapports sociaux de production avec l'essor du salariat. Mais en définitive, en contribuant à assurer l'autosuffisance alimentaire, le développement agricole ne peut que réduire dans un premier temps l'extraversion de l'économie locale, qui s'effectuait principalement par la migration des actifs masculins, dans une conjoncture défavorable à l'émigration de la force de travail.

L'insertion de l'agriculture dans les circuits marchands est limitée par la politique officielle en matière de prix défavorable au développement du riz comme culture de rente, mais également cette insertion est limitée par l'existence d'une économie migratoire que l'agriculture locale ne peut concurrencer vu les différences de productivité et de rémunération du travail entre les deux secteurs.

Mais l'aspect le plus intéressant de l'irrigation dans la région de Bakel comme dans la Moyenne Vallée c'est l'autogestion paysanne assurée par les clauses d'un contrat passé entre le groupement de producteurs et la SAED. Spécifique à la région de Bakel l'existence d'une Fédération des Paysans Soninke reconnue par la SAED permet l'exercice d'un contre-pouvoir et l'affirmation de cette autogestion.

Dans les faits, la gestion du périmètre irrigué est exercée par un bureau élu par l'ensemble des attributaires qui fait appliquer les clauses du contrat. La supervision de la SAED, a permis auparavant un partage le plus souvent égalitaire¹ et ainsi de passer outre aux modes habituels d'attribution des terres.

Les modalités de la gestion expliquent qu'il y ait souvent inadéquation entre l'organe de la gestion et la hiérarchie traditionnelle, d'autant plus que ce seront les paysans sans droits de culture affirmés, en particulier sur les terrains de *waalo* qui formeront le plus gros contingent d'attributaires.

Les stratégies de conciliation des cultures traditionnelles et irriguées manifestent à la fois la prudence des paysans, qui ne veulent surtout pas perdre les droits acquis soit par une maîtrise foncière directe soit par le biais de rapports sociaux très codifiés, et leur intérêt pour l'irrigation puisque dans l'ensemble ils augmentent leurs superficies irriguées quand il n'y a pas pénurie de terre.

¹ Il peut y avoir, dans le cas de terres cultivables en surplus une allocation provisoirement inégalitaire avec l'accord de l'ensemble des attributaires.

Ce dernier fait est surtout l'oeuvre des individus qui n'exercent pas de maîtrise foncière et qui peuvent ainsi se libérer du contrôle foncier exercé sur les terres traditionnelles par les lignages maîtres de la terre, contrôle foncier qui avait permis le maintien du pouvoir de ces derniers et plus généralement qui avait contribué au maintien de l'organisation sociale malgré toutes les transformations récentes du système socio-économique dont la plus importante a été la très forte migration des actifs masculins.

Périmètres irrigués. Zone de Bakel (Sénégal)

